

## CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

### ENGAGEMENT A L'ATTENTION DES CANDIDATS A UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE PAR LA VOIE DE LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE (VAE)

Vous êtes **candidat l'obtention d'un titre ou d'un diplôme professionnel par la voie de la VAE** et **vosre demande a été déclarée recevable\*** par le ministère certificateur concerné. Vous entrez maintenant dans une démarche de présentation de votre expérience qui sera soumise à un jury de validation. Pour vous aider dans cette démarche, vous bénéficiez d'un accompagnement CBP SOCIAL CONSULT.

L'accompagnement CBP SOCIAL CONSULT est une aide méthodologique au candidat à la VAE, pour constituer son dossier auprès du certificateur et pour préparer l'entretien avec le Jury. L'accompagnement à la VAE n'est ainsi pas à confondre avec le conseil en VAE, relatif au choix du titre ou du diplôme professionnel.

#### 1/ NOTRE ENGAGEMENT

CBP SOCIAL CONSULT, organisme de formation accompagnateur, s'engage :

- A vous fournir une proposition de **durée d'accompagnement en fonction de vos besoins**, précisant notamment les délais, le coût et les différentes étapes de l'accompagnement.
- A établir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement
- A vous accompagner dans la réalisation de votre dossier de financement
- A vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience

Vous trouverez, auprès de CBP SOCIAL CONSULT, organisme accompagnateur, toutes les ressources documentaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée\*,
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire National des Certifications Professionnelles et de Proximité)

#### 2/ LES MOYENS DE NOTRE ENGAGEMENT

CBP SOCIAL CONSULT s'engage à respecter son obligation de moyen. Notre accompagnement vous apporte une aide rigoureuse et méthodique aux moyens d'entretiens d'explicitation et d'outils méthodologiques afin de créer les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience. Notre posture est celle d'un Facilitateur.

Notre accompagnement comporte notamment 6 étapes :

1. **Une réflexion approfondie** permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel
2. **Un retour sur votre parcours** : il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez, avec l'Accompagnateur, celles qui vous sont les plus pertinentes par rapport au référentiel\* du diplôme et du titre visé.
3. **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : les questions de l'Accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.

4. **Une assistance à la description de écrites de vos activités** : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnement vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le Jury de validation\*\*. Cette étape peut également s'effectuer à distance (courriel, téléphone).
5. **Une préparation de votre entretien avec le Jury** : l'Accompagnateur vous expose clairement le déroulement du Jury et le type de questions qui pourraient vous être posées au regard de votre expérience. Elle vous prépare – par le biais de mise en situation – à la présentation orale et au développement de certaines points de votre expérience.
6. Et/ou, le cas échéant, une **préparation à une mise en situation professionnelle**

### 3/ LE DEROULE DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

---

- Les RDV d'accompagnement fixés communément sont définitifs et ne peuvent être annulés ou reportés moins de 7 jours avant la date prévue
- Les RDV en présentiel sont d'une durée moyenne de 2 heures
- La durée globale d'accompagnement inclut des temps de relecture et de correction ainsi que les temps de préparation des entretiens (compte-rendu, mails etc...)
- Afin de permettre à l'accompagnateur de préparer les RDV avec qualité, chaque candidat s'engage à faire parvenir ses « productions écrites » 7 jours calendaires avant le RDV. Ce délai est nécessaire à l'Accompagnateur et lui permet de lire les productions et les commenter.

Date + signature du Candidat

Date et signature du Conseiller Bilan de Compétences

Mention nom/prénom + « Lu et approuvé »

Nom et Prénom

*\* Référentiel d'un diplôme ou d'un titre : Un référentiel est un document officiel qui fait l'inventaire des compétences, capacités et savoirs exigés pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre.*

*\*\* Jury de validation : Instance désignée par les textes officiels en vigueur pour la validation des acquis de l'expérience qui est seule habilitée à octroyer des unités ou un diplôme complet à la suite de l'analyse et de l'évaluation des acquis issus de l'expérience d'une personne*